



Conseil de
l'industrie
forestière
du Québec

Québec, le 19 janvier 2021

Monsieur Éric Girard
Ministre responsable de la région de Laval et député de Groulx
ministère des Finances,
390, boulevard Charest Est
Québec (Québec) G1K 3H4

Objet : Consultation pré-budgétaire

Monsieur le Ministre,

Le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) représente, depuis plusieurs décennies, les intérêts de l'ensemble des entreprises de première transformation de la ressource ligneuse du Québec. Les membres du CIFQ se composent des industriels de sciage (résineux et feuillus), des pâtes et papiers et des panneaux. Les activités des usines de première transformation, en raison de leur approvisionnement, se retrouvent dans toutes les régions du Québec. Plus de 902 municipalités québécoises dépendent, à un certain niveau, de la présence d'un de nos membres.

La présence du secteur manufacturier forestier a un impact sur l'économie québécoise non seulement en fournissant un emploi à plus de 60 000 personnes de façon directe, mais aussi à plus de 80 000 autres travailleurs (ETP) dont l'emploi dépend de la présence d'une activité de récolte et de transformation forte dans leur région. Une récente étude de PriceWaterhouseCooper (PWC) démontre que les salaires annuels versés de façon directe, indirecte et induite par le secteur forestier s'élèvent à 9,5 milliards de dollars.

Au-delà des emplois, tous les Québécois bénéficient de l'activité du secteur forestier. En effet, on estime à environ 4,8 milliards de dollars les retombées fiscales et parafiscales de la filière, dont environ les deux tiers se retrouvent dans les coffres du gouvernement du Québec¹. Le CIFQ a ainsi démontré que chaque mètre cube de matière ligneuse récolté et transformé au Québec produit des retombées d'environ cent dollars, et ce, au-delà de la valeur marchande des bois sur pied.

¹ Soit un équivalent de 100 \$/m³ pour le gouvernement du Québec.

Là ne s'arrête pas la contribution de l'industrie forestière à la société québécoise. Le premier confinement découlant de la pandémie de Covid-19 a bien fait ressortir l'importance du secteur des pâtes et papiers, notamment pour la production des cartons, du papier et des produits d'hygiène. La reprise de l'activité économique générale a, quant à elle, mis en évidence la relation forte, mais fragile entre le secteur de la construction et les producteurs de bois d'œuvre.

Le premier ministre du Québec, M. François Legault, a maintes fois démontré qu'il saisissait pleinement l'importance du secteur forestier au sein de l'économie québécoise. Il demandait d'ailleurs à son ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, au début de l'été 2020, de livrer pour l'automne, une nouvelle mouture du régime forestier de 2013. Le dévoilement de la politique d'utilisation du bois dans les édifices publics et de la Stratégie nationale de production de bois nous confirme l'importance que revêt l'industrie forestière aux yeux du gouvernement du Québec.

Plusieurs défis se dressent toutefois devant nos membres qui doivent compétitionner avec des usines bénéficiant souvent d'avantages concurrentiels des états/provinces/pays où elles sont situées. Ces avantages visent généralement à abaisser leurs coûts de production puisque les dirigeants de ces industries, y compris ceux du Québec, doivent composer avec des revenus déterminés essentiellement par les marchés.

Le gouvernement du Québec possède aussi une capacité d'intervention non négligeable sur la compétitivité des entreprises du secteur forestier et, par conséquent, sur la vitalité des communautés qui en dépendent.

Parmi les champs d'intervention sur lesquels le gouvernement du Québec peut faire une différence notable sur la compétitivité des entreprises du secteur forestier, notons :

1- Programme de remboursement de construction/réfection et amélioration des chemins multi-usages

Les chemins forestiers constituent des actifs de grande valeur construits dans les forêts du plus grand propriétaire forestier : l'État québécois. Ces infrastructures profitent à tous les Québécois : des premières nations, aux citoyens qui pratiquent une activité de plein air comme la chasse, la pêche, la villégiature (camping), la randonnée et sans oublier les services d'urgence. Ils se présentent aussi comme des outils importants de lutte aux incendies forestiers et contre les ravageurs comme la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Ils permettent un accès rapide aux lignes d'Hydro-Québec et facilitent la recherche. On les nomme, à juste titre, des chemins multi-usages et ces derniers figurent parmi les actifs gouvernementaux.

Ces infrastructures se construisent traditionnellement par l'industrie forestière sous l'autorité du MFFP en respect du Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF). L'industrie requiert des chemins de grande qualité en raison des charges importantes qu'ils doivent supporter. Elle possède de plus les équipements et les connaissances techniques pour procéder à leur construction et au déploiement du réseau.

L'industrie forestière construit pour environ 180 M\$ de chemins en milieu forestier par année. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), conscient de la nature « multi-usage » des chemins forestiers, mettait en application, en 2016, un programme de compensation partiel des coûts de construction et d'entretien. Ce programme vient à échéance cette année et le MFFP, de concert avec le CIFQ, prépare un nouveau programme corrigeant plusieurs irritants identifiés par les industriels forestiers, notamment au chapitre des modalités administratives et de son autofinancement par l'industrie.

Nos compétiteurs nord-américains opérant en forêts privées n'ont pas à contribuer financièrement à la construction et à l'entretien des chemins. Ceux qui s'approvisionnent en forêts publiques bénéficient d'un programme, comme en Ontario, reçoivent une compensation nette (pour avoir construit un chemin public) de 3,33 \$ net par mètre cube récolté².

DEMANDE No 1 DU CIFQ

Enveloppe annuelle de 100 M\$ pour la construction et l'entretien des chemins multi-usages.

Dans un souci de maintien de sa compétitivité, le CIFQ estime qu'une contribution brute de 100 M\$ (5 \$/m³ pour les 20 Mm³ récoltés sur forêts publiques) équivaldrait à la contribution nette du gouvernement ontarien.

2- Programme de soutien aux opérations forestières en l'absence de preneurs régionaux pour les bois feuillus de faible qualité.

Un élément important de la rentabilité des activités d'approvisionnement forestier est lié à l'écoulement des bois de trituration. Ces bois représentent souvent une forte proportion des volumes récoltés dans les forêts feuillues et mixtes à dominance feuillue et ont un impact direct sur la rentabilité. Le 7 octobre 2019, l'entreprise Fortress Specialty Cellulose inc. de Thurso a annoncé l'arrêt des activités de son usine de pâte pour une période indéterminée. Depuis cette fermeture, d'importants volumes de bois feuillus de faible qualité des régions de l'Outaouais et des Laurentides sont sans preneurs. L'absence de débouchés pour ces bois menace donc la rentabilité des autres entreprises de transformation du bois de ces régions, étant donné qu'elles doivent absorber les coûts d'approvisionnement habituellement assumés par Fortress.

En attendant le développement de nouveaux modèles d'affaires intégrés et de solutions pour les marchés régionaux des feuillus durs de faible qualité, des mesures d'aide transitoires sont requises afin d'assurer la continuité des opérations forestières dans les régions de l'Outaouais et des Laurentides. La même problématique se présente aussi, de façon moins aiguë, dans d'autres régions du Québec où l'on ne trouve pas de débouchés pour les bois feuillus de faible qualité. L'aide gouvernementale réservée à cet enjeu, en 2020-2021, a été de 14,3 M\$, pour les seules régions de l'Outaouais et des Laurentides.

² Soit un montant annuel de 50 M\$ pour 15 Mm³.

Pour l'année 2021-2022, en étendant le programme à d'autres régions, notamment pour favoriser l'accès à des volumes plus importants de bois de sciage résineux « captifs » dans des peuplements à forte proportion de bois feuillus de faible qualité et sans preneurs, une aide provinciale un peu plus substantielle est demandée.

DEMANDE No 2 DU CIFQ

Enveloppe de 20 M\$ en 2021-2022 pour soutenir les opérations forestières en l'absence de preneurs régionaux pour les bois feuillus de faible qualité.

Une telle aide contribue non seulement à soutenir la compétitivité des entreprises devant s'approvisionner dans un contexte où l'intégration complète des récoltes est impossible en l'absence de preneurs pour les bois de trituration, mais aussi à permettre d'augmenter le niveau de récolte des bois de plus grande valeur, tels que les bois de sciage résineux pour le marché de la construction. Selon les calculs effectués par le CIFQ, la consolidation de la récolte actuelle tout en permettant la mise en marché de volumes additionnels, pour un total de 200 000 m³, autofinancera la mesure à même les retombées économiques totales générées au Québec par les activités de récolte et de transformation qui en découleraient.

3- Support aux usines de sciage dans la gestion de leurs inventaires de copeaux

Face à la fermeture de certains consommateurs de copeaux, les inventaires de ces co-produits du sciage situés à de grandes distances de leurs clients vivent actuellement des difficultés conjoncturelles liées au respect de leur certificat d'autorisation environnemental. Certaines se voient contraintes d'arrêter leurs opérations jusqu'à ce que le volume de copeaux entreposés diminue. Survenant à un moment où le marché est en grande demande pour le bois d'œuvre, toute mesure permettant d'accroître l'offre permettra au Québec de faciliter sa relance économique, notamment dans le secteur de la construction résidentielle.

La fermeture de ces scieries affecte négativement le BMMB en retirant des enchérisseurs sur le marché ou, pires encore, en retirant le seul preneur de bois dans certaines zones de récolte.

DEMANDE No 3 DU CIFQ

Mise en place d'un programme temporaire de 20 M\$ supportant le transport des copeaux pour les usines éloignées des bassins de consommation.

C'est pourquoi le CIFQ demande au gouvernement du Québec de mettre en place un programme temporaire de 20 M\$ permettant de supporter le transport des copeaux des usines situées à grande distance des bassins de consommation.

Ce programme devrait s'autofinancer par les revenus réalisés par le BMMB et par les revenus fiscaux liés à la récolte et la transformation du bois récolté sur les terres publiques (et qui autrement n'aurait pas trouvé preneur).

4- Lettre de garanties bancaires sur dépôts AD et CVD

Le litige sur le bois d'œuvre résineux actuel (Lumber V) se distingue des conflits antérieurs sur plusieurs aspects. Parmi ceux-ci, notons la preuve que doivent fournir les exportateurs canadiens qu'ils disposent d'une garantie (bond) qui leur permettrait de faire face à des hausses de droits AD et/ou CVD à la suite des examens administratifs.

Pour ce faire, les entreprises se tournent vers leurs institutions financières qui émettent volontiers ces lettres de garanties (représentant environ 15 % des sommes déjà payées en droits AD et CVD) en gelant un montant équivalent sur les lignes de crédits. Si les droits AD et CVD réduisent, les revenus nets des exportateurs, les lettres de garanties, en s'appliquant sur leurs marges de crédit, diminuent plutôt leurs capacités d'opérations. Ces lettres ont un effet cumulatif et demeurent insensibles aux examens administratifs qui, pourtant, confirment les diminutions importantes de droits AD et CVD. Ainsi, même si le premier examen administratif entraîne une baisse de 20.23 % à 8.99 % des taux combinés pour les années 2017 et 2018, les lettres de garanties bancaires couvrant cette période demeurent actives tant que les appels (canadiens et américains) n'auront pas été entendus.

DEMANDE No 4A DU CIFQ

Le CIFQ demande au gouvernement du Québec de financer ces lettres de garanties bancaires afin de libérer les marges de crédit des exportateurs.

Le CIFQ propose qu'une compagnie dont les lettres de garanties accaparent 5 % ou plus de sa marge de crédit puisse la libérer via un financement à taux commercial équivalent à 75 % du montant cumulatif. Le Département du Commerce a déjà statué que ce type de garanties de prêt ne constituait pas une aide compensable. Le risque financier associé à ces garanties demeure très bas. En effet, même à la suite d'une défaite du Canada dans le litige actuel, le premier examen administratif a déjà démontré que les taux payés en 2017 et 2018 étaient beaucoup trop élevés. Notre organisation s'attend à ce que les résultats des prochains examens administratifs demeurent sous le niveau du taux d'enquête.

Garanties de prêts sur dépôts AD et CVD

Les entreprises exportatrices de bois d'œuvre résineux du Québec bénéficient, depuis 2016, d'un programme (Investissement Québec Essor-CVD) de garantie de prêt basé sur les sommes accumulées en droits antidumping et compensateurs. Ce programme leur permet de financer jusqu'à 75 % des droits accumulés et d'améliorer leur fonds de roulement.

Plusieurs entreprises ont tenté de se prévaloir de ce programme au cours des dernières années, mais très peu y ont eu accès. Les sommes gelées aux frontières américaines empêchent les compagnies de procéder à des investissements en immobilisation pourtant très nécessaires, voire indispensables. Nous estimons ces montants à environ 900 M\$ présentement. À ce rythme, ceux-ci devraient dépasser la marque du milliard de dollars plus tard cette année.

DEMANDE No 4B DU CIFQ

Le CIFQ demande au gouvernement du Québec de financer les lettres de garanties bancaires liées au conflit du bois d'œuvre via le programme ESSOR- Volet 2 afin de libérer les marges de crédit des exportateurs.

5- Réinvestissement dans la plateforme de recherche et d'innovation du secteur panneau

L'industrie des panneaux occupe une position stratégique dans la filière forestière en raison du fait que ses usines s'approvisionnent en bois de qualité « trituration » et d'essences plus marginales (peupliers, bouleaux, etc.) Ainsi, la composante « panneaux » de l'industrie forestière contribue à l'utilisation optimale de la possibilité en favorisant la récolte des strates sans preneurs. Ce faisant, elle libère des volumes importants de résineux. L'usine de panneaux OSB de Chambord, au Lac-Saint-Jean, en arrêt depuis plusieurs années, reprendra vraisemblablement ses opérations dans un avenir rapproché ce qui libérera des volumes de sciage résineux situés à plus courte distance des usines (ceci exacerbera aussi, malheureusement, le problème de pénurie d'entrepreneurs forestiers).

Depuis sa mise en place en 2017, la plateforme d'innovation panneaux (PIP) qui bénéficiait d'un engagement de près de 4 millions de dollars du MFFP a permis à 14 projets de recherche de développer de nouveaux procédés et des produits innovants dans le secteur des panneaux, pour des investissements totaux de 7,4 M\$. L'industrie des panneaux fait partie intégrante du secteur forestier procurant à la fois un débouché pour les co-produits du sciage en plus d'être un maillon clé dans la stratégie d'aménagement forestier (utilisation d'essences complémentaires au bois d'œuvre). En appuyant les fabricants de panneaux, l'État favorise l'utilisation de matériaux en bois dans la construction et se donne les outils pour réaliser sa stratégie de production de bois.

Les prévisions pour la demande des panneaux indiquent que la consommation en Amérique du Nord devrait dépasser les sommets atteints en 2005. Comparativement à l'année 2019 (+/- 1,5 G\$), les ventes pourraient donc dépasser 1,8 G\$ soit tout près de 3 G\$ en PIB en considérant les retombées indirectes et induites (PwC, 2020). Le Québec dispose de la ressource et a déjà une expertise établie, la plateforme innovation panneaux constitue assurément une façon additionnelle de s'assurer que les prochains investissements dans le secteur se matérialisent au Québec.

DEMANDE No 5 DU CIFQ

Réinvestissement à une hauteur de 4M\$ pour 4 ans dans la plateforme innovation panneaux (PIP)

Étant donné le succès atteint depuis 2017, le CIFQ propose une bonification de 4 millions de dollars (4 M\$) du PIP, pour les 4 prochaines années, qui permettra ainsi de poursuivre les investissements dans des projets de recherche et d'innovation dans le secteur des panneaux.

6- Support aux entrepreneurs forestiers

Les entrepreneurs forestiers sont le premier maillon de la chaîne de valeur forestière. Il s'agit le plus souvent d'entreprises indépendantes travaillant à forfait pour les entreprises de première transformation. Un entrepreneur de très petite taille doit investir environ 2 millions de dollars en équipement (abatteuse, transporteur et camion de service) et engager au moins cinq personnes afin d'assurer les activités de son entreprise. Ses équipements doivent mener des opérations de récolte jour et nuit pendant environ 45 semaines annuellement pour parvenir à couvrir leurs frais fixes et les salaires.

L'étude de PWC, citée en début de document, montre clairement que la rentabilité de ces petites entreprises n'est pas au rendez-vous. En conséquence, on observe un abandon graduel des opérations et un apport insuffisant de nouveaux entrepreneurs. L'approvisionnement des usines devient de plus en plus précaire et toute la filière forestière se fragilise. Le trop faible nombre d'entrepreneurs constitue souvent la raison pour laquelle la possibilité forestière n'est pas entièrement récoltée. Il en résulte des pertes de mètres cubes et de revenus pour l'État.

Le régime forestier actuel porte une grande part de responsabilité dans cette situation. Les problèmes de planification des opérations, maintes fois décriés par nos membres, font en sorte que le taux d'utilisation des équipements a diminué de façon importante depuis 2013, date de l'entrée en vigueur du présent régime (moins d'heures productives signifient moins de mètres cubes récoltés, mais avec des charges financières identiques). Bien que les modifications ciblées au régime forestier annoncées l'automne dernier tenteront de s'attaquer au problème de planification, les entrepreneurs forestiers ont besoin de soutien financier le plus rapidement possible.

Traditionnellement, les compagnies forestières de première transformation supportaient leurs entrepreneurs par des garanties de prêts, de volume de travail, etc. auprès des institutions financières. La réforme de 2013 a fait disparaître cette prévisibilité et la capacité aux scieurs de connaître les volumes dont ils ne disposeront, ni à court ni à moyen terme. Sans cette certitude, impossible pour eux de se porter garants des volumes à venir pour les entrepreneurs forestiers.

Ces derniers sont donc laissés à eux-mêmes pour trouver des sources de financement à des taux acceptables alors qu'ils ne peuvent offrir les mêmes garanties qu'auparavant (certains prêteurs évaluent ces prêts comme risqués et leur attribuent à présent une prime de risque). Faute de capacité de récolte suffisante, certaines scieries doivent maintenant procéder elles-mêmes à l'achat d'équipement.

DEMANDE No 6 DU CIFQ

Maintien du programme ESSOR- volet 4 (Appui aux projets d'investissement- Entreprises d'exploitation forestière) et accroissement de son plafond à 400 k\$ ainsi que son élargissement à la machinerie destinée aux chemins forestiers.

Le CIFQ est également d'avis d'une révision du cadre normatif du programme devrait être menée rapidement afin de s'assurer que le programme est bien adapté au besoin de la clientèle forestière.

Afin de remédier à la situation et afin de permettre la maximisation des mètres cubes récoltés (en parfaite adéquation avec la Stratégie nationale de production de bois), le CIFQ demande au gouvernement du Québec de poursuivre le volet 4 du programme ESSOR. Une telle mesure ne demande pas de sortie de fonds pour l'État.

7- Utilisation du bois dans la construction

L'utilisation du bois en construction, particulièrement en construction non résidentielle et multi-étages, est en croissance au Québec et offre un fort potentiel de retombée tant du point de vue économique qu'environnementale. Il est reconnu que l'utilisation du bois en construction contribue positivement à l'atteinte des objectifs de réduction des gaz à effet de serre. Depuis la mise en place par le gouvernement du Québec de mesures d'appui visant à faire croître l'usage du bois en construction, d'importants progrès ont été réalisés. En effet, la proportion de bâtiments non résidentiels et multi-étagés faisant usage d'une structure en bois est en croissance. Pour accélérer cette croissance, consolider les acquis et faire en sorte que le bois soit utilisé à son plein potentiel dans ce secteur en constante évolution, le CIFQ demande au gouvernement de poursuivre la mise en place de mesure d'appui à l'usage accru du bois en construction notamment en renouvelant son financement aux activités stratégiques de Cecobois.

DEMANDE No 7 DU CIFQ

Le CIFQ demande au gouvernement du Québec de supporter financièrement Cecobois à hauteur de 4 M\$ sur 5 ans.

Rappelons que le financement à Cecobois permet de générer des effets de levier de 5 M\$, dont 2,5 M\$ du gouvernement fédéral et 2,5 M\$ de l'industrie. Par ses différents services offerts, tant au gouvernement du Québec qu'au secteur privé, Cécobois supporte la réalisation de la récente Politique d'intégration du bois dans la construction.

8- Mise en œuvre immédiate et vigoureuse de la Stratégie de production de bois

Contrairement à l'agriculture ou aux autres secteurs manufacturiers, les investissements en sylviculture destinés à accroître la possibilité forestière requièrent plusieurs années, voire des décennies.

Les calculs du potentiel de la forêt peuvent tenir compte de ce que le monde forestier appelle « l'effet de possibilité » qui permet d'intégrer au calcul global la croissance des jeunes plantations.

La stratégie de production de bois dévoilée par le MFFP au mois de novembre, à laquelle le CIFQ souscrit pleinement, doit rapidement se déployer par des mesures destinées à affecter positivement la possibilité forestière du Québec.

C'est pourquoi le CIFQ demande au gouvernement du Québec de rendre disponibles, dès cette année, les ressources humaines et financières nécessaires à l'implantation de la Stratégie de production de bois.

Nous sommes confiants que les mesures proposées permettront au Québec d'accroître ses revenus de façon durable grâce à l'atteinte de la possibilité forestière identifiée par le Forestier en chef et la transformation de ces volumes de bois dans les usines québécoises. Ce faisant, le ministère des Finances obtiendra un retour rapide des sommes consenties tout en stimulant la relance économique, en contrôlant les variables pouvant pousser à la hausse l'inflation et en abaissant le coût des actifs qu'il s'apprête à mettre en construction.

DEMANDE No 8A DU CIFQ

Accélération de l'implantation de la Stratégie nationale de production de bois

Afin de maximiser l'adhésion de la population envers la réalisation de la Stratégie, il importe de communiquer adéquatement tout le bien-fondé de l'utilisation accrue du bois pour l'économie, l'environnement et la société québécoise. La campagne *Une forêt de possibilités*, menée conjointement par le MFFP et le CIFQ vise exactement cet objectif. Afin de capitaliser sur les gains obtenus tout en poursuivant le taux d'adhésion de la population québécoise envers les différents produits issus de la forêt québécoise, le financement de cette campagne gagne à être reconduit.

DEMANDE No 8B DU CIFQ

Reconduire le financement de la Campagne *Une forêt de possibilité* à une hauteur de 3,6M\$ sur 3 ans, le CIFQ contribuera pour sa part à une hauteur de 1,4 M\$ au cours de la même période.

	Demande du CIFQ	Investissement demandé budget 2021-2022
1	Enveloppe annuelle pour la construction et l'entretien des chemins multi-usages.	100,0 M\$
2	Enveloppe de 20 M\$ en 2021-2022 pour soutenir les opérations forestières en l'absence de preneurs régionaux pour les bois feuillus de faible qualité.	20,0 M\$
3	Mise en place d'un programme temporaire supportant le transport des copeaux pour les usines éloignées des bassins de consommation	20,0 M\$
4A	Le CIFQ demande au gouvernement du Québec de financer ces lettres de garanties bancaires afin de libérer les marges de crédit des exportateurs.	--
4B	Le CIFQ demande au gouvernement du Québec de financer les lettres de garanties bancaires liées au conflit du bois d'œuvre via le programme ESSOR- Volet 2 afin de libérer les marges de crédit des exportateurs.	--
5	Réinvestissement à une hauteur de 4M\$ pour 4 ans dans la plateforme innovation panneaux (PIP).	1,0 M\$
6	Maintien du programme ESSOR- volet 4 (Appui aux projets d'investissement- Entreprises d'exploitation forestière) et accroissement de son plafond à 400 k\$ ainsi que son élargissement à la machinerie destinée aux chemins forestiers.	--
7	Le CIFQ demande au gouvernement du Québec de supporter financièrement Cecobois à hauteur de 4 M\$ sur 5 ans.	0,8 M\$
8A	Accélération de l'implantation de la Stratégie nationale de production de bois	Aucun nouveau budget
8B	Reconduire le financement de la Campagne <i>Une forêt de possibilité</i> à une hauteur de 3,6M\$ sur 3 ans	1,2 M\$
	TOTAL DEMANDÉ	143 M\$

Confiant des suites que vous accorderez à la présente, nous demeurons disponibles à vos équipes afin de poursuivre la conversation ou pour répondre à toute demande d'information complémentaire. Nous vous remercions de cette invitation à vous présenter des suggestions de mesures permettant au Québec de se relancer vers la prospérité et nous vous prions d'agréer l'expression de nos meilleures considérations.

Le Président-directeur général,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Samray', with a stylized flourish at the end.

Jean-François Samray, EMBA